



## *L'essentiel*

Présentation de l'action du Mouvement PACT ARIM  
sur l'habitat des personnes  
en situation de handicap et de dépendance

## ***Quelques données***

Le Mouvement PACT ARIM comprend 145 associations affiliées à la FNC PACT ARIM, dont 120 sont des organismes départementaux ou locaux. Nombre d'associations locales mènent une action auprès des personnes handicapées en vue d'améliorer et adapter leur habitat.

En 2006, le Mouvement a contribué à l'amélioration et l'adaptation de 30 000 personnes sur + de 85 000 ménages aidés.

Le nombre élevé d'interventions des associations dans le domaine de l'habitat des personnes handicapées s'explique par un fort investissement du Mouvement PACT ARIM sur cette problématique dès le début des années 80.

Sur près de 1 000 professionnels (sur les 3 000 employés dans le Mouvement) qui opèrent dans le champ de l'habitat des personnes âgées et handicapées, la plupart sont conseillers habitat, techniciens du bâti, chargés d'opération, architectes et agents sociaux. En général, il existe un spécialiste "handicap" par association en charge de développer cette action.

## ***Les orientations du Mouvement***

Mobilisé par les problématiques du vieillissement de la population française et de l'intégration sociale des personnes handicapées et des enjeux qu'elles induisent en matière d'habitat, le Mouvement PACT ARIM a structuré une mission sur la politique de l'habitat des personnes en situation de handicap et de dépendance, appuyée par une commission et des groupes techniques.

Dès lors fort de son expérience et de son implantation nationale, il défend la nécessité d'apporter des solutions en matière d'amélioration, d'adaptation du logement des personnes en situation de handicap et de dépendance qui soient les plus appropriées aux besoins de ces personnes et de leur famille tout en prenant en compte les possibilités offertes par le bâti et par les moyens financiers existants.

Il s'inscrit dans les nouvelles orientations des pouvoirs publics visant à promouvoir une prise en charge globale des personnes en situation de handicap et de dépendance par une politique de soutien à domicile et de compensation du handicap articulant les aspects liés à la santé, la situation sociale et les conditions d'habitat.

Il prône la diversification en matière d'habitat qui évite le recours systématique aux institutions spécialisées quand le maintien à domicile de la personne âgée ou handicapée est rendu problématique par l'isolement social et familial ou l'aggravation de l'état de santé donc de dépendance. Il offre la possibilité à de jeunes handicapés de pouvoir décohabiter dans de bonnes conditions, et pour certains de fonder une famille. Dans certains cas, il accompagne dans leur projet habitat des personnes handicapées, auparavant valides.

Il développe des actions visant, à partir de l'habitat, à favoriser la consolidation de liens de solidarité et la participation à la vie locale par un travail sur les relations de voisinage et sociales.

En 2003, plusieurs initiatives ont été prises par le Mouvement PACT ARIM dans le cadre de l'année européenne sur le handicap. Ainsi, la FNC PACT ARIM a organisé une journée nationale sur l'habitat des personnes handicapées, à Issy-les-Moulineaux, sur le thème : "Adapter l'habitat et le rendre accessible". Plus de 200 participants ont pris part aux travaux et débats.

Une charte du Mouvement PACT ARIM a été adoptée et vise à renforcer l'engagement des associations pour développer des réponses aux besoins des personnes handicapées pour se loger.

En 2004-2005, des propositions d'amendements ont été présentées par la fédération dans le cadre de la future loi pour les personnes handicapées, visant à renforcer les mesures sur l'habitat. Participation aux groupes de travail sur les projets de décrets sur la PCH et l'accessibilité du cadre bâti.

## • *Les partenaires du Mouvement*

### 1. Dans le domaine des personnes en situation de handicap et de dépendance

14 partenariats :

- ⇒ DGAS : En 1997, 2001 et 2004, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité appuie l'action du Mouvement PACT ARIM et de sa fédération pour promouvoir, à travers des conventions d'objectif triennales, une action de qualification, capitalisation et formation sur les thème de l'habitat des personnes âgées et handicapées. La convention portant sur 2004-06, porte sur le développement des bourses aux logements adaptés et les logements de simulation.
- ⇒ CCMSA : En 2001, la convention de partenariat entre la Fédération nationale et la MSA prévoit un une action sur la question du handicap et du vieillissement, problèmes auxquels nombre de ressortissants du secteur agricole et agro-alimentaire sont confrontés. Pour travailler sur cette question sur le plus long terme, une convention d'objectif 2002-2004 a été signée. 6 équipes-projet ont été retenues en 2003-04 pour travailler ces problématiques.
- ⇒ FHF : Une convention de partenariat avec la Fédération Hospitalière de France (FHF) a été signé le 25 mars 2003 visant à permettre un retour sécurisé des personnes âgées et handicapées après une hospitalisation par l'adaptation et l'amélioration de leur habitat. En s'appuyant sur les coordinations gérontologiques locales, les SVA, il s'agit de proposer une démarche d'intervention globale. 6 équipes-projet locales ont été constituées.
- ⇒ Mondial Assistance - France Secours : Début 2001, le réseau des assureurs, tels que Mondial Assistance et France Secours, a aussi souhaité avoir comme prestataire opérationnel le Mouvement PACT ARIM pour développer une démarche de service intégrant le maintien à domicile.
- ⇒ CAPEB : Une convention de partenariat le 20 juin 2002 et un protocole d'accord le 6 juillet 2006 ont été passés avec la CAPEB pour sensibiliser et former conjointement les artisans aux techniques et savoir-faire en matière d'adaptation et accessibilité de l'habitat.
- ⇒ FFB : une convention de partenariat a été passée le 5 novembre 2002 avec la Fédération Française du Bâtiment pour sensibiliser et former conjointement les artisans aux techniques et savoir-faire en matière d'adaptation et accessibilité de l'habitat.
- ⇒ Au local, les Conseils Généraux, les collectivités locales de proximité, les CCAS, CLIC et, quand elles existent, les équipes d'évaluation (ETEL) des sites vie autonome (SVA) sont les acteurs avec lesquels les associations PACT ARIM travaillent au quotidien.
- ⇒ Nombre de bailleurs HLM, de SEM ont choisi d'adapter leur parc face aux besoins de certains de leurs locataires ou de demandeurs de logement, qu'ils soient âgés ou handicapés, avec le concours technique et social des associations du Mouvement. Au niveau national, des négociations sont en cours avec l'association Delphis qui regroupe 15 SA HLM et l'ICF, holding qui regroupe les entités logements HLM de la S NCF.
- ⇒ convention de partenariat et de prestations avec GIE Handiservice, le 26 avril 2004, visant à promouvoir la domotisation auprès des particuliers et des institutions,

- ⇒ convention de partenariat avec l'UNA, en date du 16 novembre 2004, visant à lancer une démarche partenariale pour permettre une meilleure prise en compte des besoins en matière d'habitat des personnes âgées et handicapées accompagnées notamment par les UDASSAD et FASSAD (déclinaison de la grille Désir, partenariat avec les SSIAD...),
- ⇒ convention de partenariat avec la FNAIM signée le 21 décembre 2004, qui formalise une démarche visant à sensibiliser syndicats et conseils syndicaux des copropriétés à l'accessibilité des immeubles et à proposer un diagnostic type des parties communes .
- ⇒ Une convention avec la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité, a été passée le 12 janvier 2005 en vue de soutenir 12 projets locaux portant sur les bourses aux logements adaptés, des logements de simulation et le retour à domicile après hospitalisation. Depuis, ce sont en tout 27 projets aidés par la fondation.
- ⇒ Un accord – cadre a été, signé le 20 juillet 2005 avec Néolia, organisme HLM gérant 34 000 logements dans une 20 de départements, pour adapter son parc auprès de locataires âgés et handicapés. Un volet 5 prestations est ainsi décliné allant d'une mission de maîtrise d'œuvre adapté à l'accessibilité des immeubles.

### Nouveautés 2007 :

Le 4 avril, une convention de partenariat était conclue avec l'ICF, (l'Immobilière des Chemins de Fer qui regroupe 4 SA HLM et une SCI, soit 100 000 logements) sur l'adaptation et l'accessibilité de l'habitat des personnes âgées et handicapées, définissant un cadre de 7 prestations nouvelles.

Le 10 mai, une convention de partenariat a été signée avec l'association Delphis qui regroupe 15 SA HLM avec 125 000 logements. Cette association a mis en place un label « Habitat senior Services » qui comprend un volet d'adaptation du parc, notamment pour les locataires âgées. Elle compte sur l'intervention des PACT ARIM pour mettre en œuvre ce label.

## **2. Dans le domaine de l'habitat des personnes âgées**

*8 partenariats :*

- ⇒ Caisses de retraite : Historiquement l'action sociale des caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat est très étroitement liée à l'action du Mouvement PACT ARIM puisque les associations interviennent auprès des personnes âgées pour le compte des différents régimes de retraite depuis le début des années 70. Ainsi la CNAV, l'ARRCO, l'IRCANTEC, la CANCAVA, l'ENIM, la SNCF, EDF-GDF, la Mutualité de la Fonction Publique, la SEITA...ont passé convention avec le Mouvement. Avec la CNRACL, une convention de partenariat, du 1<sup>o</sup> septembre 2000, inaugure de nouveaux modes d'action concertés. Un avenant en 2004 a été passé avec l'ENIM revalorisant les frais de missions des associations.
- ⇒ Fondation de France : Un programme d'action, dans le cadre du programme " Vieillir dans son quartier, dans son bourg : des aménagements à inventer ensemble ", a été lancé visant à créer les conditions d'une vie sociale et locale forte de solidarités quotidiennes, s'appuyant sur l'implication des personnes âgées elles-mêmes (6 projets retenus dans le cadre de la convention du 7 février 2002). Participation au Forum des 12-13 octobre 2004 organisé par la Fondation.

- ⇒ UNADMR : Depuis 1997, l'innovation dans le secteur du maintien à domicile se construit pour le Mouvement PACT ARIM dans le cadre de conventions de partenariat notamment avec l'UNADMR (1997 et 2001) afin de promouvoir de nouveaux concepts comme les petites unités de vie, les maisons de service et le domicile regroupé en cœur de bourg.
- ⇒ FN des Club des Aînés Ruraux (FNCAR) : Une convention de partenariat a été signée le 15 novembre 2002 et vise à promouvoir les questions d'habitat auprès de leurs 800 000 adhérents et à agir de concert sur les questions relatives à l'habitat à l'échelle nationale et concernant directement les retraités.
- ⇒ UNCCAS : Des relations partenariales ont été nouées avec l'UNCCAS afin de promouvoir le renforcement des coordinations gérontologiques en prenant en compte la dimension essentielle au soutien à domicile qu'implique une action sur l'habitat des personnes âgées, notamment dépendantes ou fragilisées. Une enquête sur les actions conduites dans les 2 réseaux a été lancée et un dossier ressources constitué et envoyé dans les deux réseaux en 2003.
- ⇒ Deux conventions ont été passées avec l'Ag2r pour développer une expertise adaptation de l'habitat auprès des ressortissants des deux caisses de retraite UGRC et UGRR (2 mai et 29 juillet 2005). Trois prestations sont déclinées dont l'une sur la prévention à la perte d'autonomie.
- ⇒ Une convention a été signée le 8 novembre 2005 avec la RATP pour offrir une expertise diagnostic, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de contrôle des travaux. Elle précède la création par décret du régime de retraite de la RATP en date du 27 décembre 2005.

#### Nouveauté 2007 :

Le 4 avril, une convention de partenariat entre l'Action sociale de la SNCF et les CPR (Caisses de prévoyance et de retraites de la SNCF) a été signée en vue de proposer une démarche qualité dans le cadre de 3 prestations visant l'adaptation et l'accessibilité des personnes âgées.

### **3. Dans le domaine de l'habitat des personnes handicapées**

*6 partenariats :*

- ⇒ Fondation de France : Une convention de partenariat a été conclue entre la Fondation de France et la FNC PACT ARIM le 22 juillet 2002. L'objectif est de lancer en 3 ans 12 projets habitat-handicap conduits par les associations du Mouvement en partenariat avec trois réseaux associatifs qui sont l'UNAFTC, l'UNAFAM et le GIHP national. C'est une première dans ce domaine, la Fondation de France souhaitant s'appuyer sur le Mouvement pour développer de véritables synergies avec les associations de personnes handicapées
- ⇒ APF-AFM : Mars 2000, l'APF, l'AFM et la FNC PACT ARIM se sont engagées, dans le cadre d'une convention partenariale, à promouvoir les démarches "habitat-handicap" au niveau national et local. Deux groupes de travail constitué de 12 équipes-projet ont travaillé, à partir d'un cahier des charges national, à la mise en œuvre de missions où les modalités d'intervention complémentaires sont recherchées (entre les spécialistes de la compensation et de l'habitat). Le souci de généraliser ce type de démarches au niveau local est à l'ordre du jour depuis 2003.
- ⇒ UNAFTC : une action de partenariat (convention du 11 septembre 2002) est engagée avec l'Union Nationale des Associations des Familles de Traumatisés Crâniens (UNAFTC) afin de permettre à leurs ressortissants et familles de bénéficier d'une offre de logements adaptés à leurs

besoins tout en articulant l'accompagnement médical et social nécessaire à leur autonomie. 4 équipes-projet locales ont été constituées.

- ⇒ GIHP national : une démarche de partenariat (convention du 11 septembre 2002) est lancée avec le Groupement national pour l'Insertion des Personnes Handicapées (GIHP) pour conduire des actions " habitat-handicap " visant à démultiplier l'offre de logements adaptés pour les personnes handicapées. 4 équipes-projet locales ont été constituées.
- ⇒ UNAFAM : une action conjointe (convention du 17 juin 2002) est en cours avec l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux) pour apporter des solutions habitat novatrices à leurs ressortissants tout en prévoyant l'accompagnement médical et social nécessaire à leur autonomie. 4 équipes-projet locales ont été constituées.
- ⇒ FNATH : le 5 septembre 2002 la Fédération Nationale des Associations des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) et la FNC PACT ARIM ont signé une convention de partenariat. L'objectif est de proposer à ses adhérents une expertise de leurs conditions d'habitat afin de les améliorer ou étudier éventuellement les modalités d'un relogement plus adapté à leur handicap. Des équipes locales ont été constituées pour mettre en œuvre des dynamiques d'intervention. Participation en 2004 à l'opération lancée par la FNATH pour la récupération des mobiles usagers.

**• *Le Mouvement PACT ARIM, un lieu de qualification et d'innovations***

- ⇒ Par son action d'envergure nationale, la Fédération, organisme de formation agréé, développe la qualification de ces équipes opérationnelles dans le cadre d'une mission de formation du personnel qui organise plusieurs sessions annuelles sur les métiers, compétences et savoir-faire.
- ⇒ En 2003, la Fédération a proposé une formation spécifique sur la question du handicap afin de mieux comprendre les questions de société qu'il pose et les revendications défendues par les réseaux associatifs, les dispositifs institutionnels existants (Vie sites autonome) et les partenariats à développer. De nouveaux stages ont été proposés auprès des associations des régions Centre, Rhône-Alpes et au niveau national à partir d'un cadre analyse générique de l'action auprès des personnes à mobilité réduite combinant acquisition de connaissances et visites-test pour mise en situation.
- ⇒ Les associations pour chaque projet d'amélioration et/ou d'adaptation de l'habitat des personnes âgées et handicapées mettent en œuvre les missions suivantes : information sur la démarche, analyse de la globalité de ses besoins, une aide à la recherche de financements de travaux, une assistance technique et un suivi au bouclage des travaux et paiement des subventions. Véritables conseillères de la personne, elles peuvent donner leur avis sur les devis des artisans, pour les projets complexes s'assurer de la bonne intervention de ces derniers, et proposer des extensions, ré-aménagements aboutissant à une restructuration du bâti et ses abords. Elles prennent en compte le plus souvent possible l'expertise d'un ergothérapeute.
- ⇒ Les associations peuvent participer à la création de lieux "ressources" où les spécialistes de la santé, de la déficience et de l'habitat se rencontrent, élaborent des stratégies d'intervention communes ; où à partir de l'installation d'un "logement témoin" tout professionnel, toute personne handicapée et sa famille, tout élu concerné ou sensibilisé à la problématique du handicap peut venir tester, essayer les équipements et aménagements possibles du logement. C'est le cas à Valence dans la Drôme, à Guéret dans la Creuse ; les PACT ARIM s'occupant du volet aménagement du logement.
- ⇒ La création d'une bourse au logement visant à permettre, au-delà de l'adaptation des logements, à rapprocher les demandeurs potentiels de l'offre adaptée existante est une démarche encore trop peu entreprise. Dans la Drôme, le PACT ARIM en collaboration avec l'APF, monte à partir d'une expérimentation, une bourse de logement en impliquant 8 bailleurs sociaux. 10 autres associations du Mouvement montent des projets de ce type.
- ⇒ La volonté de développer des synergies à l'échelle régionale sur la question de l'adaptation de l'habitat pour les personnes âgées et handicapées se concrétise par l'implication des Conseils Régionaux comme c'est le cas en Rhône-Alpes et en Basse-Normandie ; les PACT ARIM assurant le volet opérationnel de l'adaptation de l'habitat.
- ⇒ La création de lieux de vie pour des personnes handicapées atteintes de déficiences spécifiques (mentales, physiques, psychiques...) mobilise les associations, à l'exemple de celles de Tourcoing, de l'Aveyron, d'Arras qui ont conduit des réalisations en partenariat avec les associations spécialisées dans le handicap.
- ⇒ La création de lieux de vie pour des personnes âgées atteintes de déficiences particulièrement graves telles que la maladie d'Alzheimer, mobilise les associations, à l'exemple de celle du Morbihan qui conduit un projet dans le pays de Ploërmel.

- ⇒ Dans les DOM, le PACT ARIM de la Réunion a organisé, en collaboration avec les associations de personnes âgées et les services du Conseil Général et de l'Etat, le premier séminaire sur l'habitat des personnes âgées en Outre-Mer.
- ⇒ Plusieurs associations participent à la mise en œuvre de politiques gérontologiques locales en favorisant la prise en compte de l'habitat dans les actions conduites par des CLIC et des CCAS sous la forme de conventions de partenariat et de prestation (à Lorient).
- ⇒ Certaines associations ont conclu de nouvelles conventions d'objectif avec les Conseils Généraux pour intégrer le volet APA, rénovant en profondeur le cadre d'action existant. Entre autres, des visites techniques sont réalisées avec les équipes-médico sociales (exemple des Landes) et des réunions de préparation préalables à l'action conjointe avec le PACT sont organisées (Côtes-d'Armor).